

Lettre électronique

Catherine MORIN-DESAILLY

Sénatrice de la Seine-Maritime
Conseillère régionale de Normandie



L'actualité du Sénat et des territoires
Juillet 2025

Chères collègues, Chers collègues,
Chères amies, Chers amis,

La session parlementaire vient de s'achever, aussi j'ai le plaisir de vous adresser ma lettre d'information pour le deuxième trimestre 2025.

Depuis le printemps, au Sénat, nous avons travaillé sur une série de textes qui intéressent en premier lieu les collectivités territoriales : assurance des collectivités, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, pouvoir de dérogation du préfet, programmation énergétique pluriannuelle...

Vous trouverez dans cette lettre d'information les principaux éléments relatifs tant au contenu de ces textes qu'à leur état d'avancement dans la procédure législative, qui, je le regrette, a souvent pris du retard à l'Assemblée nationale en raison de la situation politique. Je pense par exemple à la proposition de loi visant à lever les freins à l'engagement local, seulement discutée par les Députés la semaine du 7 juillet, avant un retour au Sénat dès le mois d'octobre. Il en va de même de la loi TRACE, visant à l'assouplissement de l'objectif Zéro artificialisation nette des sols. Ces deux textes étaient très attendus par les élus sur le terrain.

Nous avons parallèlement engagé les réflexions relatives au budget qui occupera largement le calendrier parlementaire de l'automne. Dans un contexte de dette publique s'élevant à 40 milliards d'euros, nous avons voulu identifier



des mesures d'économie permettant de préserver les collectivités territoriales. Mais il va sans dire que le chantier est encore devant nous.



Durant ces trois derniers mois, j'ai par ailleurs poursuivi mes travaux en matière de numérique (souveraineté numérique et cybersécurité, intelligence artificielle, protection des enfants en ligne et face aux écrans). **J'ai également participé à notre commission d'enquête sur les coûts et les modalités effectifs de la commande publique et la mesure de leur effet d'entraînement sur l'économie française.**

Je me suis enfin attachée à rester au plus proche de vos préoccupations et de vos réalités de terrain en effectuant de nombreux déplacements au sein de notre département.

En attendant la reprise pour tous avec la rentrée scolaire de début septembre, je vous souhaite un bel été, propice au repos et à la détente.

Bien chaleureusement,

Catherine MORIN-DESAILLY

Textes examinés par le Sénat

- Assurance des collectivités territoriales -

En 2024, la mission d'information du Sénat sur les problèmes assurantiels des collectivités territoriales a mis en lumière **les nombreux problèmes que les élus peuvent rencontrer avec l'assureur de leur collectivité.**

Le Sénateur Jean-François Husson (LR), rapporteur général de la commission des finances, a déposé **une proposition de loi visant à garantir une solution d'assurance aux collectivités territoriales.** Elle reprend les recommandations de cette mission.

Forte des échanges que j'ai pu avoir avec certains d'entre vous qui m'avez remonté vos problèmes, j'ai bien évidemment tenu à cosigner cette proposition de loi, qui a été adoptée en première lecture au Sénat le 11 juin, avec modifications et à l'unanimité. Elle a été transmise à l'Assemblée nationale qui devrait l'étudier prochainement.

Proposition de loi visant à garantir une solution d'assurance aux collectivités territoriales | PRINCIPALES MESURES

- ➔ **Mission de suivi spécifique de l'assurance des collectivités territoriales**, confiée à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
- ➔ **Mission d'accompagnement des collectivités qui ne trouvent pas d'assurance**, assurée par le Médiateur de l'assurance.
Les actions de médiations auront un caractère suspensif du délai de prescription des actions en justice
- ➔ **Elargissement du champ de la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'évènements climatiques ou géologiques (DSEC)**
Les collectivités dont les biens ont été endommagés suite à des émeutes ou mouvements populaires pourront également en bénéficier
- ➔ **Systématisation des franchises dans les contrats d'assurance « dommages aux biens » des collectivités**

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations -

Les collectivités sont en première ligne face aux épisodes climatiques violents de plus en plus fréquents. Dans notre département, l'année 2024 a été marquée à l'été comme à l'automne par des orages intenses qui ont provoqué dans certaines communes des crues et inondations dévastatrices.

Face aux réalités territoriales souvent complexes, à la diversité des acteurs concernés et à la nécessité d'une coordination accrue, mes collègues sénateurs Anne CHAIN-LARCHÉ (LR) et Pierre CUYPERS (LR) ont souhaité renforcer le cadre législatif. En mars dernier, **ils ont déposé à cette fin une proposition de loi portant diverses dispositions en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).**

Ce texte vise ainsi à développer les outils de coopération et de financement, tout en clarifiant les responsabilités des différents niveaux de collectivités, afin de simplifier et d'améliorer la gestion des cours d'eau, pour prévenir des inondations futures. Ce texte a été adopté le 11 juin dernier par le Sénat en première lecture et doit maintenant être examiné par



l'Assemblée nationale.

La délégation aux collectivités territoriales du Sénat a par ailleurs rendu le 26 juin dernier le rapport de sa mission flash sur la question de la GEMAPI. Elle **formule 13 recommandations "pour promouvoir un cadre de gouvernance et de financement plus solidaire" qui ont vocation à nourrir dans les prochains mois une proposition de loi dédiée et poursuivre le travail de renforcement du cadre législatif pour accompagner les collectivités.**

[> Consulter le dossier législatif](#)

[> Consulter la synthèse du rapport de la mission flash](#)

Proposition de loi portant diverses dispositions en matière de GEMAPI

| PRINCIPALES MESURES

PROCÉDURES D'URGENCE

Extension de la procédure d'urgence, pour laquelle il n'y a pas besoin de d'obtenir une autorisation ni de procéder à une déclaration pour démarrer les interventions, aux travaux nécessaires suite à une inondation ou permettant d'en éviter une nouvelle

Réduction de 3 mois à 45 jours du délai de consultation du public pour la procédure d'autorisation environnementale en cas de procédure d'urgence civile pouvant bénéficier notamment à certains travaux urgents à la suite d'une inondation.

PROGRAMMES D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Mise en place d'un référent PAPI pour accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur programme

Mise en place d'un guichet unique pour instruire les demandes d'autorisation, de financement et d'accompagnement des actions comprises dans le programme.

Simplification et accélération de la procédure d'autorisation des projets PAPI ainsi que de leur mise en œuvre opérationnelle

COORDINATION ET FISCALITÉ

Possibilité pour les EPCI de déléguer aux départements, avec l'accord des communes membres, tout ou partie de la GEMAPI

Possibilité pour les EPCI à fiscalité propre de prévoir des mesures en matière de ruissellement et d'érosion des sols dans les zonages dans le cadre de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU), dès lors qu'elles présenteraient "un lien avec le risque inondation"

Remise d'un rapport par le gouvernement sur la mise en œuvre de la taxe GEMAPI, et sur l'opportunité d'instituer un fonds de péréquation de cette taxe à l'échelle des bassins versants

ACCOMPAGNEMENT EN PÉRIODE POST-INONDATION

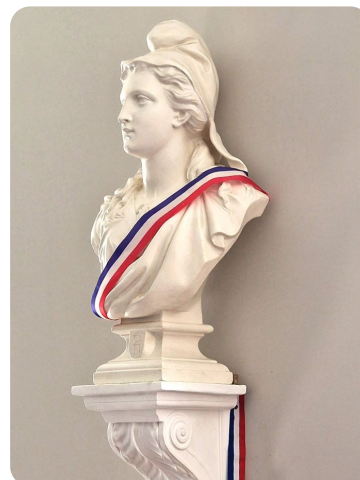
Possibilité pour les EPCI d'instituer une « réserve d'ingénierie » pour fournir un appui technique et administratif aux communes sinistrées

Mise en place d'un guichet unique en préfecture pour accompagner les communes dans la période d'après-crise

- Harmonisation du scrutin de liste pour les élections municipales -

Comme je vous l'indiquais dans ma précédente lettre électronique, **le Parlement a adopté en avril dernier une loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales.** Celle-ci généralise le scrutin de liste paritaire dans toutes les communes, y compris donc celles de moins de 1000 habitants.

En dépit des modifications au texte initial apportées par le Sénat afin de l'assouplir, **j'ai fait le choix de m'abstenir lors du vote, pour deux raisons principales.**



D'une part, j'ai considéré que le délai était trop court pour mettre en oeuvre ces dispositions lors des élections municipales de 2026. D'autre part, dans les plus petites communes, la fin du panachage risque d'affaiblir les débats démocratiques au sein du conseil municipal car il sera encore plus compliqué de créer des listes d'opposition.

Pour ces raisons, **j'ai participé à une saisine du Conseil constitutionnel avec plusieurs de mes collègues.**

Bien que le Conseil constitutionnel ait déclaré la loi conforme à la Constitution, **la question du délai de mise en oeuvre de ce texte demeure problématique. C'est pourquoi j'ai cosigné une nouvelle proposition de loi, portée par mon collègue Jean-François Longeot (UC) visant à reporter l'application de cette loi au deuxième renouvellement communal suivant sa promulgation, soit aux élections municipales de 2032.**

> [Consulter le dossier législatif](#)

- Pouvoir préfectoral de dérogation -

Face à l'augmentation et à la complexification des normes applicables aux collectivités territoriales, le Sénat est plus que jamais engagé en faveur de leur simplification et de leur différenciation.

Une expérimentation visant à reconnaître à certains préfets de département et de région un pouvoir général de dérogation aux normes réglementaires a été initiée en 2017 puis généralisée en 2020. En dépit de résultats concluants, plusieurs freins ont été



identifiés.

C'est pourquoi **la délégation aux collectivités territoriales du Sénat a décidé de lancer en octobre 2024 une mission d'information visant à établir un bilan de l'exercice, par les préfets, du pouvoir de dérogation.** Dans son rapport rendu en février, elle propose dix recommandations afin de pérenniser et d'étendre le dispositif.

Sur cette base, ma collègue sénatrice Nadine BELLUROT (LR) a déposé en mars **une proposition de loi "visant à renforcer et sécuriser le pouvoir préfectoral de dérogation afin d'adapter les normes aux territoires", que j'ai cosignée. Adoptée par le Sénat en première lecture le 10 juin dernier,** elle a été transmise à l'Assemblée nationale qui devrait l'étudier prochainement.

> [Consulter la synthèse du rapport de la mission](#)

> [Consulter le dossier législatif](#)

Proposition de loi visant à renforcer et sécuriser le pouvoir préfectoral de dérogation afin d'adapter les normes aux territoires | PRINCIPALES MESURES

- **Consécration du pouvoir de dérogation aux préfets en matière réglementaire** avec la possibilité de déroger également à des normes des agences et autres services déconcentrés de l'État et à certaines normes de fond, lorsque cela a pour effet de faciliter la conduite des projets locaux
- **Développement des possibilités de dérogations circonstanciées à certaines normes législatives** (maîtrise d'ouvrage pour un projet déterminé, code de l'environnement, arrêtés pris par les fédérations sportives)
- **Création d'une "conférence de dialogue"** qui se substitue à la Commission départementale de conciliation des documents d'urbanisme
- **Clarification des conditions de mise en œuvre de la responsabilité pénale des préfets** dans le cadre de ce pouvoir de dérogation

- Ouverture de certains commerces le 1er mai -

Lors du 1er mai, jour normalement chômé, certains professionnels tels que les boulangers ou les fleuristes travaillent et font parfois travailler leurs salariés. **Si le code du travail garantit que le 1er mai est un jour obligatoirement chômé pour les salariés, il prévoit une dérogation pour les entreprises ou services qui ne peuvent interrompre le travail. Cependant, la portée exacte de cette dérogation n'est précisée ni par la loi ni par un décret.**

Afin de répondre à ce vide juridique, une proposition de loi a été déposée en avril par mes collègues sénateurs Hervé MARSEILLE (UC) et Annick BILLON (UC), dont je suis co-signataire. Elle vise à **inscrire de manière explicite dans la loi la possibilité pour certains établissements et services de faire appel, à titre dérogatoire, à leurs salariés le 1er mai.**



En commission, **les sénateurs ont modifié le texte afin de resserrer la liste des secteurs qui bénéficieraient par principe de cette dérogation** à savoir les fleuristes, les jardinerie, les boulangeries et autres commerces de bouche de proximité, ainsi que les théâtres et cinémas. Les sénateurs ont également précisé que **ce travail doit reposer sur le volontariat des salariés.**

Le texte a été adopté en première lecture au Sénat le 3 juillet et doit maintenant être examiné à l'Assemblée nationale.

- > [Consulter le dossier législatif](#)
- > [Consulter la synthèse de la PPL](#)

- Liaison autoroutière entre Toulouse et Castres -

Le 15 mai, le Sénat a adopté **la proposition de loi relative à la raison impérieuse d'intérêt public majeur de la liaison autoroutière entre Castres et Toulouse.**

Elle a été déposée par mes collègues centristes Philippe FOLLIOU et Marie-Lise HOUSSEAU, **après l'annulation par le juge administratif, en février 2025, des autorisations environnementales, alors même que le chantier de cet aménagement routier était quasiment achevé et avait mobilisé d'importants moyens humains, financiers et techniques.** La proposition de loi vise donc à valider de manière rétroactive les deux autorisations environnementales.



Après avoir entendu les appels des acteurs politiques et socio-économiques du territoire qui, pour beaucoup, soulignent les bénéfices de l'infrastructure, j'ai décidé de cosigner cette proposition de loi. Elle a été adoptée par le Sénat le 15 mai mais rejetée à l'Assemblée nationale le 2 juin. Elle fait maintenant l'objet d'un examen par la Commission mixte paritaire.

Pour mener à bien ce type de projet, la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics est essentielle. Ce constat s'applique également dans notre département au projet de contournement Est de Rouen, pour lequel cependant le Conseil d'Etat avait, dans une décision du 19 novembre 2020, confirmé la régularité de la déclaration d'utilité publique ainsi que le respect des obligations en matière d'études d'impact environnemental.

> [Consultez le dossier législatif](#)

- Programmation et simplification dans le secteur de l'énergie -

En avril 2024, mes collègues sénateurs Daniel GREMILLET (LR), Mme Dominique ESTROSI SASSONE (LR), M. Bruno RETAILLEAU (LR) ont déposé une **proposition de loi portant programmation nationale et simplification normative dans le secteur économique de l'énergie.**

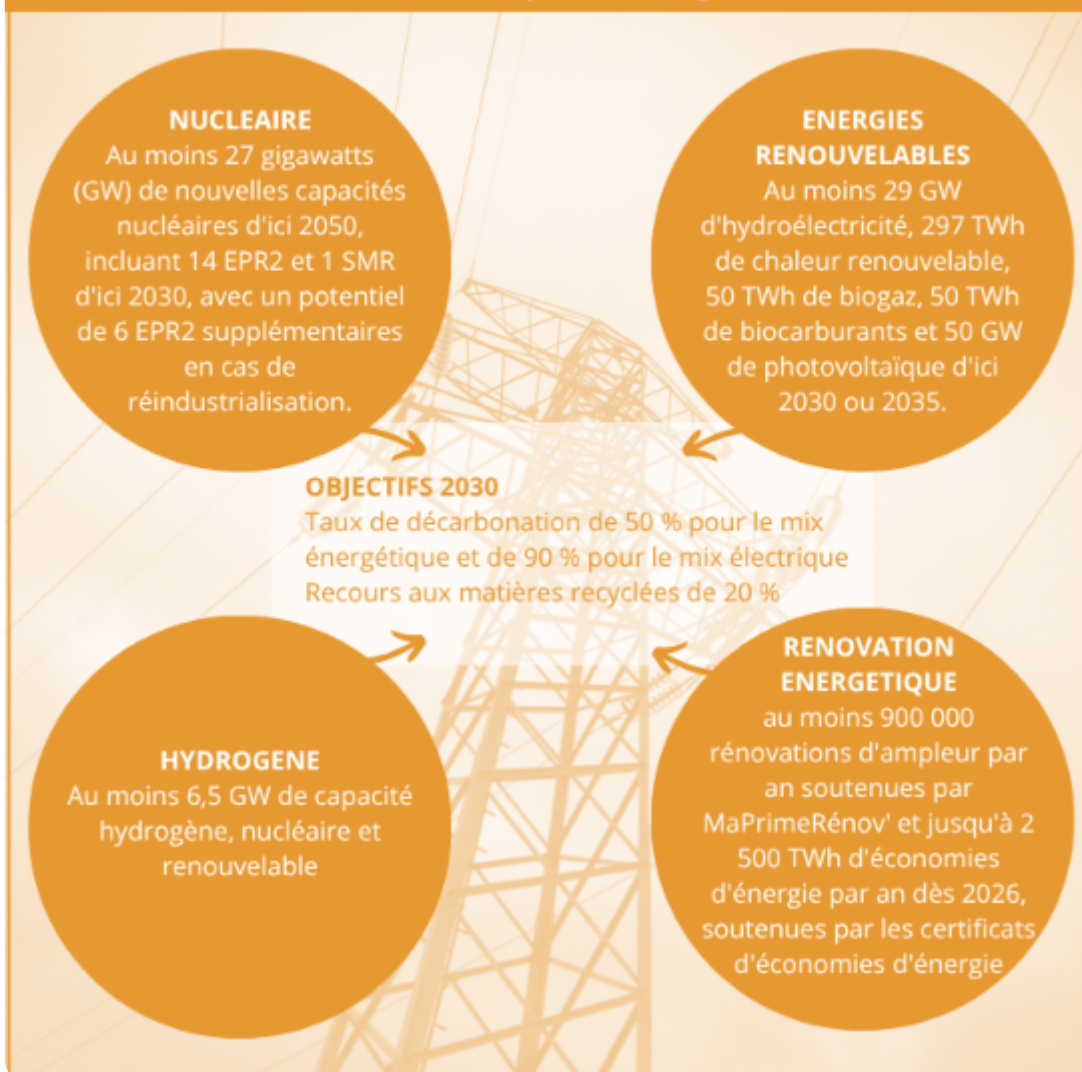
Cet texte vise notamment à **combler l'absence de loi quinquennale de programmation énergétique,** qui aurait dû être adoptée avant le 1er juillet 2023, en application de la loi "Énergie-Climat" de 2019.



Il transcrit les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par la décarbonation de la production comme de la consommation d'énergie, principalement via le nucléaire, l'hydroélectricité ou encore les bioénergies. Il prévoit une relance de la filière française du nucléaire afin de **maintenir un mix nucléaire au moins aux deux tiers d'ici 2030 et majoritairement d'ici 2050.**

Adopté au Sénat en première lecture en octobre 2024, il a été rejeté par l'Assemblée nationale le 24 juin dernier. **Revenu au Sénat en deuxième lecture, il a été adopté après modifications ce 8 juillet. Il doit maintenant de nouveau être examiné à l'Assemblée nationale.**

Proposition de loi portant programmation nationale et simplification normative dans le secteur économique de l'énergie



- Loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur -

Face à la situation d'urgence économique dans laquelle se trouvent certaines filières agricoles, une proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur a été déposée au Sénat en novembre 2024 par mes collègues Laurent DUPLOMB (LR) et Franck MENONVILLE (UC).

Examinée en première lecture au Sénat en janvier puis à l'Assemblée nationale en mai, elle a finalement fait l'objet d'un accord en commission mixte paritaire en juin et **a été définitivement adoptée par le Parlement le 8 juillet.**



Le texte permet

> **de faciliter la construction d'ouvrages de stockage de l'eau pour l'irrigation des cultures**, en instaurant dans la procédure d'autorisation une présomption d'"intérêt général majeur" ;

> **de faciliter la construction ou l'agrandissement de bâtiments d'élevage intensif**, en relevant les seuils à partir desquels des procédures d'évaluation environnementale sont nécessaires pour obtenir le permis de construire ;

> **de permettre, à titre dérogatoire, sur autorisation du préfet, pour faire face à une menace grave compromettant la production agricole et en cas d'alternative insuffisante, la réintroduction de l'acétamipride**, dont l'usage est interdit en France depuis 2020 ;

Plusieurs gardes-fous ont été instaurés afin de contrôler l'impact environnemental de ces assouplissements : une clause de revoyure à 3 ans pour la réintroduction de l'acétamipride, l'ajustement des critères d'évaluation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire et le renforcement du rôle de tutelle du préfet sur les agents de l'Office français de la biodiversité.

Mes autres travaux et interventions

- Commission d'enquête sur la commande publique -

La commande publique fait l'objet de critiques récurrentes au regard de ses lourdeurs administratives et de son formalisme, mais aussi parfois en raison de ses surcoûts et dérapages ainsi que d'un sentiment diffus d'inefficacité de la dépense publique.

Une commission d'enquête sur les coûts et les modalités effectifs de la commande publique et la mesure de son effet d'entraînement sur l'économie française a été mise en place au Sénat en mars 2025, à laquelle j'ai participé.



L'enjeu est de taille puisque, selon la Cour des comptes européenne, le poids de la commande publique dans l'économie française s'élèverait à 14 % du PIB, soit 400 milliards d'euros.

Lors de ces travaux, j'ai été particulièrement mobilisée sur la question de l'achat d'outils et de solutions numériques. L'objectif est dans ce domaine de développer pour nos administrations un accès à des outils français ou européens indépendants des grandes entreprises américaines et chinoise, afin de garantir la

sécurité et l'intégrité de nos données.

Après 51 auditions plénières, trois déplacements en France et à l'étranger et des échanges avec 134 structures, **notre commission a adopté son rapport à l'unanimité le 8 juin.**

Elle y rappelle le **rôle économique essentiel de la commande publique, notamment au niveau local.**

Elle relève **un certain nombre de défaillances de l'Etat**, notamment dans son incapacité à intégrer dans ses propres achats publics les pratiques vertueuses permettant de faire jouer pleinement l'effet levier.

Elle formule enfin **67 recommandations visant à un pilotage de la commande publique en faveur de la souveraineté économique et numérique européenne ainsi qu'à la mise en oeuvre effective d'une simplification des normes.**

Commission d'enquête sur la commande publique | SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

- **Piloter la commande publique au service de la souveraineté européenne** en instaurant un principe de préférence européenne élargie et en adoptant un Small Business Act européen en faveur des PME
- **Garantir la souveraineté numérique européenne par la commande publique** afin de protéger les données publiques contre les tentatives de captations étrangères et d'offrir à nos start-ups des perspectives de développement pour nous émanciper des solutions étrangères
- **Mettre en place une simplification réelle du cadre de la commande publique** en allégeant les procédures pour les acheteurs et les entreprises, en renforçant la formation des acheteurs publics et en assouplissant les règles du délit de favoritisme afin de sécuriser les élus face au risque pénal

> [Consultez la présentation synthétique du rapport](#)

- Souveraineté et résilience numériques -

Face aux entreprises américaines et chinoises de la Tech, **je continue de plaider pour que la France et l'Union européenne se dotent d'une politique forte en matière de numérique.**

Lors du débat organisé le 10 avril au Sénat sur la sincérité du débat public et la régulation des plateformes en ligne, **je suis ainsi revenue sur la nécessité de garantir la protection de nos données ainsi que notre indépendance technologique et notre souveraineté numérique.**



>> [Retrouvez mon intervention en séance lors du débat relatif à la régulation des plateformes en ligne](#)

J'ai également écrit **au Premier ministre en avril afin que la montée en compétence numérique de tous devienne une grande cause nationale en 2026.**

L'omniprésence dans nos vies du numérique et la diversification des menaces qui y sont liées appellent en effet à une mobilisation nationale afin que tous, de l'école aux entreprises en passant par les administrations, sachent comment utiliser les outils du numérique en toute sécurité.

> [Lire le courrier adressé au Premier Ministre](#)

> [Lire le communiqué de presse](#)

Je me suis par ailleurs rendue en avril au Forum INCYBER Europe, rendez-vous incontournable dédié à la cybersécurité et à la confiance numérique, aux côtés du Général WATIN-AUGOUARD, président fondateur de cet événement, consacré notamment à la cybersolidarité et à la coopération entre les États.



J'ai eu le plaisir d'y retrouver plusieurs entreprises de Seine-Maritime qui offrent dans le domaine de la cybersécurité des solutions de confiance.

J'ai enfin participé le 12 juin dernier au **Predictive cyber day,** organisé par Thierry HAPPE, fondateur du Predictive Cyber Lab, dont l'objectif est d'**accroître la cybermaturité des collaborateurs d'entreprises et des collectivités locales.**



Après avoir prononcé le **discours d'ouverture de l'événement,** j'ai pris part à la **table ronde "'L'IA de confiance et les nouvelles frontières de la cybersécurité",** aux côtés d'Antoine Petit, PDG du CNRS et Guillaume Poupard, directeur général adjoint de Docapast et ex-directeur général de l'ANSSI.

- Intelligence artificielle -

Lors du débat organisé le 28 avril au Sénat sur l'intelligence artificielle (IA), j'ai interrogé Clara CHAPPAZ, ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du

numérique, sur le plan de la France en matière d'investissement dans l'intelligence artificielle, notamment en termes de commande publique.

Par ailleurs, **alertée par des acteurs de la presse et de la culture sur les conditions de négociation au niveau de l'Union européenne du code de bonnes pratiques** qui vient mettre en application le règlement sur l'intelligence artificielle, adopté en juin 2024, **j'ai rendu avec un avis politique sur cette question, adressé à Bruxelles, qui devra apporter des réponses précises aux sénateurs.**

Dans cet avis, adopté à l'unanimité des membres de la commission des affaires européennes du Sénat, nous affirmons qu'**il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre l'innovation et la protection stricte du droit d'auteur et du travail des journalistes.**

> [Lire l'avis politique](#)



>> [Retrouvez mon intervention en séance lors du débat sur l'intelligence artificielle](#)



>> [Retrouvez mon interview par le média SMART TECH B SMART sur les dangers de l'IA](#)

- Protection des jeunes en ligne et face aux écrans -

Le 10 juin dernier, dans la continuité de mes nombreux travaux sur le numérique réalisé pour la commission des affaires européennes du Sénat, j'ai déposé **une proposition de résolution européenne sur la protection des mineurs en ligne.**

J'y demande **l'instauration de solutions de vérification d'âge et de logiciels de contrôle parental obligatoires** et intégrés à tous les appareils accédant à Internet disponibles sur les marchés européens,



Dépôt d'une proposition de résolution européenne sur la protection des mineurs en ligne

Paris, le 11 juin 2025

Le mardi 10 juin 2025, la Sénatrice Catherine Morin-Desailly, membre de la commission de la culture, de l'éducation, du sport et de la communication et Vice-Présidente de la commission des affaires européennes, a déposé **une proposition de résolution européenne sur la protection des mineurs en ligne.**

À l'heure où certains sites pornographiques interrompent leur service en France au motif qu'ils s'opposent à la vérification de l'âge de leurs utilisateurs, pourtant imposée par la loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN), adoptée en mai 2024 et pour laquelle Catherine Morin-Desailly a présidé la commission spéciale du Sénat et où les phénomènes d'addiction, de cyber harcèlement et d'incitation à la violence ne font qu'augmenter chez les jeunes, la Sénatrice **rappelle avec vigueur la nécessité de protéger les jeunes des conséquences graves que les réseaux sociaux peuvent avoir sur leur développement, leur vie affective et leur santé mentale.**

Au-delà du règlement sur les services numériques, ou Digital Services Act (DSA), entré en vigueur en août 2023 et transposé en droit français par la loi SREN, Catherine Morin-Desailly demande d'une part, **l'instauration de solutions de vérification d'âge et de logiciels de contrôle parental** obligatoires et intégrés à tous les appareils accédant à Internet et disponibles sur le marché européen, et d'autre part, **l'instauration d'une majorité**

ainsi que **l'instauration d'une majorité numérique**, c'est-à-dire un âge en-dessous de laquelle les mineurs ne pourront accéder aux réseaux sociaux.

> [Lire le communiqué de presse](#)

> [Lire la proposition de résolution](#)

Face aux actualités dramatiques de ces derniers mois et aux alertes des scientifiques, des familles et des enseignants, j'ai aussi **déposé une nouvelle proposition de loi visant à protéger les jeunes de l'exposition excessive et précoce aux écrans et des méfaits des réseaux sociaux**.

Dès 2018, prenant la mesure des risques pesant sur les jeunes, **j'avais publié**, au nom de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport, **un rapport intitulé "Prendre en main notre destin numérique : l'urgence de la formation, puis déposé une proposition de loi sur le sujet**. Cette dernière, malgré son adoption à la quasi-unanimité au Sénat, n'a jamais été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui, la protection des jeunes face à l'exposition excessive et précoce aux écrans et aux réseaux sociaux est enfin au cœur des préoccupations, ce dont je me réjouis. Je souhaite donc que ma nouvelle proposition de loi soit le véhicule d'un travail commun avec les ministères et mes collègues, pour donner à chacun, famille et communauté éducative, les moyens d'agir sur le sujet.

> [Lire le communiqué de presse](#)

> [Lire la proposition de loi](#)

> [Lire la synthèse du rapport de 2018](#)



C'est d'ailleurs dans ce sens que j'ai interpellé Madame Clara CHAPPAZ, ministre déléguée au numérique, lors de la séance de questions au gouvernement ce 2 juillet.

>> [Retrouvez mon interpellation de la ministre déléguée au numérique](#)

- Restitution d'un bien culturel à la Côte d'Ivoire -

Le lundi 28 avril, le Sénat a adopté, à l'unanimité, la proposition de loi du Président de la commission de la culture du Sénat, Laurent Lafon, visant à restituer à la Côte d'Ivoire le tambour parleur Djidji Ayôkwê,

bien qui revêt une grande importance culturelle et spirituelle pour la communauté ivoirienne atchan.



>> [Retrouvez ci-dessus mon intervention en explication de vote dans l'hémicycle le 28 avril dernier](#)

Cette proposition de loi s'inscrit dans le cadre des travaux entamés au Sénat dès 2008, avec le dépôt de mon texte sur la restitution des têtes Maories à la Nouvelle-Zélande

Avec mes collègues Pierre OUZOULIAS (CRCE-K) et Max BRISSON (LR), nous souhaitons en finir avec le vote de lois d'espèce, visant au cas par cas des objets spécifiques. **Nous nous sommes donc mobilisés pour permettre l'adoption de loi-cadres pour la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945 et pour la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques**, toutes deux adoptées en 2023.

Une loi établissant un cadre général pour la restitution des biens culturels sera débattue à la fin du mois de septembre au Sénat, j'en serai la rapporteure pour la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport

- Itinéraires culturels européens-

Avec Bruno FAVEL, chef de la Mission du patrimoine mondial à la Direction générale du patrimoine et de l'architecture du Ministère de la Culture, **j'ai accueilli au Sénat le 28 avril le rassemblement des 33 itinéraires culturels du Conseil de l'Europe au cœur des territoires, dont deux au moins traversent notre département : l'itinéraire "La route des Vikings" et l'itinéraire "Les routes des impressionnistes".**



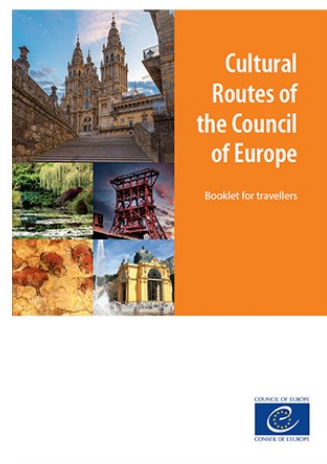
Les itinéraires culturels sont présents partout en Europe et rassemblent les pays autour d'histoires, patrimoines et mémoires communs. **Ils ont pour objectif de retracer au fil de plusieurs pays ou régions d'Europe des grands pans de notre histoire** et de mettre en lumière et valoriser un

héritage toujours d'actualité.

Ils permettent de porter des projets de coopération et de développement culturel et universitaire, touristique et économique ainsi que d'encourager les partenariats artistiques et éducatifs et de favoriser une collaboration entre les professionnels de secteurs pluridisciplinaires.

Cette journée a été l'occasion de présenter ce programme et les opportunités qu'il offre dans les territoires mais également de favoriser les échanges, l'interconnaissance et la création de liens entre les professionnels œuvrant au quotidien pour faire vivre ces réseaux patrimoniaux.

J'y ai également présenté, avec le ministre de Jersey Kirsten MOREL, le projet d'itinéraire culturel porté par la Région Normandie à l'occasion de la célébration du millénaire des normands en 2027, auquel sont associés le Royaume Uni, l'Irlande, l'Italie, la Sicile et les îles anglo-normandes. **La Seine-Maritime, qui dispose à cet égard d'un héritage exceptionnel de cette période des épopées normandes des XIe et XIIe siècle y sera largement représentée.**



>> [Découvrir les 33 itinéraires culturels européens](#)

Sur vos écrans

MANGER, C'EST VOTER | Public Sénat

J'ai eu le plaisir de participer en avril au tournage dans le département de l'émission « Manger, c'est voter » de la chaîne Public Sénat.

En vertu du principe selon lequel le contenu de nos assiettes dépend des acteurs de notre patrimoine agricole et nourricier, l'émission propose chaque mois de faire le tour d'un département en compagnie de Vincent FERNIOT, journaliste gastronomique, et d'un sénateur ou d'une sénatrice, pour mettre en valeur les produits et les savoir-faire locaux.

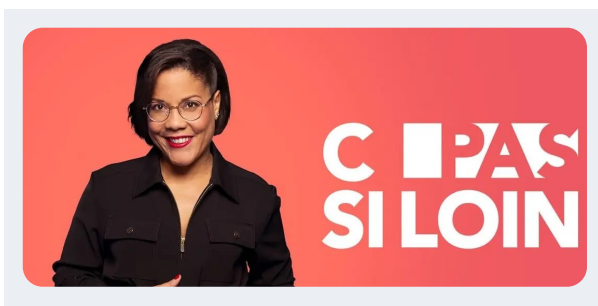


Diffusé le vendredi 9 mai sur la chaîne parlementaire, l'épisode est disponible en replay sur le site de Public Sénat ou en cliquant sur la vidéo ci-dessus.

Au menu de cet épisode :

- Le partenariat mis en place par la commune de Malaunay pour sa cantine scolaire avec le maraîcher "Le jardin de La Ferrière" à Pissy-Poville,
- La bière de l'Abbaye de Saint-Wandrille,
- Gallot & fils, le vendeur de l'huître de Veules-lès-Roses
- L'histoire de la recette du canard au sang au restaurant Le Parc à Duclair,
- Le projet de la ferme-fromagerie La Quesne à Bois-Hérault.

C PAS SI LOIN | France 5



L'épisode "Guyane : apaiser les mémoires", diffusé le 8 mai dernier, était consacré à la question de la restitution des restes humains Kali'nas conservés au Musée de l'Homme.

Interrogée à cette occasion, j'ai rappelé **mon engagement pour qu'une réponse rapide puisse être apportée à la Guyane et à l'association Moliko Alet+Po** représentant les descendants d'hommes et de femmes, victimes de la pratique des zoos humains à la fin du XIXe siècle.

J'ai ainsi déposé avec mes collègues Pierre Ouzoulias (CRCE-K) et Max Brisson (LR) un **texte en ce sens**. Nous espérons que ce travail pourra aboutir d'ici à l'automne prochain.

DIALOGUE CITOYEN | Public Sénat

Dans l'épisode "Jeunes face aux écrans, où placer le curseur?", diffusé le 13 juin dernier, j'ai, avec plusieurs de mes collègues sénateurs, échangé avec des Français qui s'interrogent sur leur rapport aux écrans.

J'y ai évoqué **mes travaux menés de longue date au Sénat**, notamment :

> **mon rapport d'information intitulé "Prendre en main notre destin numérique : l'urgence de la formation"** fait en 2018 au nom de la commission de la culture, de l'éducation, du sport et de la communication du Sénat ;

> **la proposition de loi visant à lutter contre l'exposition précoce des enfants aux écrans** que j'ai déposée en 2018.

L'épisode est disponible en replay sur le site de Public Sénat ou en cliquant sur la vidéo ci-dessus.



CASH INVESTIGATION | France 2



L'émission est disponible en replay sur le [site de France Télévision](#) et sur [la chaîne Youtube de l'émission](#)

Le 24 juin, France 2 a diffusé l'enquête "Politique et business : les liaisons dangereuses ?" dans le cadre de son émission Cash Investigation.

L'enquête s'intéresse au phénomène de "pantouflage", situation dans laquelle d'anciens ministres qui exercent ensuite des fonctions dans le secteur privé. Elle s'interroge sur les possibles conflits d'intérêt qui peuvent en découler.

Interrogée dans le cadre de l'émission, je suis revenue sur les questions déontologiques liées aux anciens fonctions du secrétaire d'État chargé du Numérique Cédric O, cofondateur par la suite une entreprise d'intelligence artificielle, Mistral AI, qui continue d'intervenir dans la fabrique de la loi. En 2023, j'avais interpellé Elisabeth BORNE, alors Premier ministre, sur le sujet, à l'occasion d'une question d'actualité au Gouvernement, que vous pouvez retrouver [sur le site du Sénat](#).

Sur tous les fronts



PARIS - Palais du Luxembourg | Accueil du Conseil municipal de Quiberville et de son maire, Jean-François BLOC, pour une visite du Sénat



SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE | Visite de l'église en amont des travaux de rénovation, avec le maire Nicolas AMICE et son équipe municipale



VAL-DE-SCIE | Participation à la remise de prix du concours agricole, invitée par le maire Christian SURONNE



PARIS - Grand Palais | Inauguration du stand de la Région Normandie lors du Festival du livre, avec Philippe NORMAND et Sophie NOEL, président et directrice de Normandie Livre et Lecture



ROUEN | Inauguration du Parc-canal Camille Claudel, aux côtés de Nicolas MAYER-ROSSIGNOL et de Charlotte GOUJON, respectivement présidente et vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie



PISSY-POVILLE | Visite du maraîcher Le Jardin de la Ferrière, avec Vincent FERNIOT, présentateur de l'émission Manger, c'est Voter



SAINT-CROIX-SUR-BUCHY | Inauguration de la médiathèque "Les mots passants", à l'invitation du maire Patrick NION, avec mon collègue sénateur Patrick CHAUVET, Jonas HADDAD, vice-président du Conseil régional, et Julien DEMAZURE, vice-président du Conseil départemental



PARIS - Sénat | Membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), j'ai invité mes collègues sénateurs à une réunion de présentation de sa stratégie 2025-2028, avec sa présidente, Marie-Laure DENIS



LONDINIÈRES | Signature du contrat de territoire entre la Communauté de Communes de Londinières, présidée

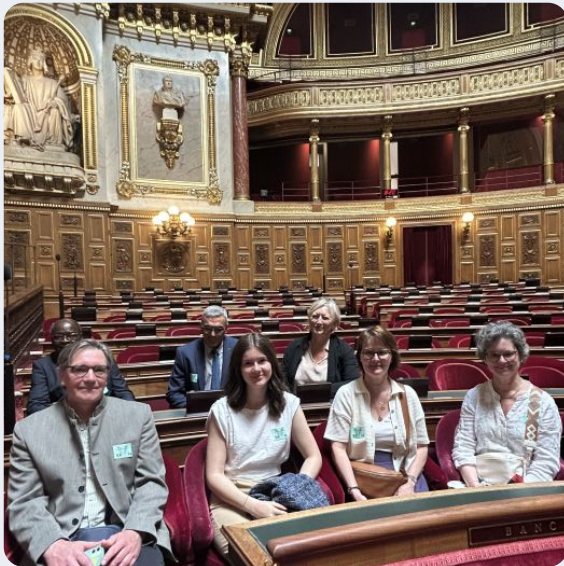


VAL-DE-LA-HAYE | Cérémonies de commémoration du 8 mai 1945, invitée par le maire Pascal DELAPORTE et son équipe municipale

Armelle BILOQUET, avec la Région Normandie, représentée par son président Hervé MORIN, et le Département de Seine-Maritime, représenté par son président Bertrand BELLANGER



ROUEN - Palais de Justice et Synagogue | Cérémonies d'hommage aux victimes et aux héros de la déportation



PARIS - Palais du Luxembourg | Accueil au Sénat d'une partie du conseil municipal de la commune d'Etalondes, dont son maire Jean-Marc GILLET



AUFFAY | Avec mes collègues sénateurs de notre liste "Une Passion commune", Agnès CANAYER, Pascal MARTIN et Patrick CHAUVET, à la rencontre des élus de la Communauté de communes de Terroir de Caux et accueillis par son président Olivier BUREAUX



SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE

| A l'invitation de la maire Sylvie BOURGAIS, inauguration de l'extension de la mairie et de la garderie périscolaire et baptême de la salle du conseil municipal au nom de l'ancien maire Hubert SAINT



FECAMP | Aux Fêtes de la Mer, organisées par Fécamp Grand'Escale, avec la députée Marie-agnès POUSSIER-WINSBACK, le maire David ROUSSEL, les adjoints Dominique TESSIER, par ailleurs conseillère départementale et Pierre AUBRY, à l'occasion du lancement des travaux de restauration du canot de sauvetage Onesime Frebourg



SAINTE-ADRESSE | Remise des palmes académiques à Hubert DEJEAN DE LA BATIE, maire de Sainte-Adresse, vice-président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et vice-président de la région



ROUEN | Participation aux cérémonies des Fêtes Jeanne d'Arc, avec Julien DEMAZURE, vice-président du Conseil départemental, et Marie-Hélène ROUX, conseillère régionale



VARSOVIE - 73e réunion de la COSAC, conférence des organes parlementaires nationaux spécialisés dans les affaires de l'Union européenne où je représente le Sénat



PARIS - Salon Vivatech | Visite du stand We are Normandy / Normandie Web Expert réunissant 18 entreprises

Normandie



BLANGY-SUR-BRESLE | Invitée par le maire Eric ARNOUX, avec les représentants des DRAC de Normandie et des Hauts-de-France, du département de la Seine-Maritime et de la région Normandie, pour une présentation du projet de reconversion de la friche Pochet du Courval



QUINCAMPOIX | Inauguration du nouveau groupe scolaire Saint-Exupéry - Le Petit Prince aux côtés du maire Eric HERBET et de son équipe municipale

normandes, dont 8 installées en Seine-Maritime



QUIBERVILLE-SUR-MER | Avec Jean-François BLOC, maire de Quiberville-sur-Mer, et Véronique DEPREUX, maire de Sainte-Marguerite-sur-mer, lors de la projection du film documentaire de Claude DUTY "Laisse entrer la mer" sur le recul du trait de côte



VILLERS-ECALLES - Usine Ferrero | Accueil des ministres de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ainsi que de l'industrie Annie GENEVARD et Marc FERRACCI venus pour soutenir la filière l'agroalimentaire.



PARIS - Assemblée nationale |
Intervention dans le cadre de la 50e session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, avec 95 pays représentés, pour plaider pour l'urgence de la protection des mineurs en ligne



SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT |
Avec mes collègues sénateurs de la liste "Une Passion Commune", accueillis par la maire Blandine LEFEBVRE pour échanger avec les élus des Communautés de communes Falaise du Talou et Villes Soeur



NEUFCHATEL-EN-BRAY | Cérémonies du 14 juillet à l'invitation du maire, Xavier LEFRANCOIS, en compagnie des élus municipaux, des membres du SDIS local et des habitants

Dans la presse

Public Sénat : "[Rapport sur l'usage des écrans chez les enfants](#) : « Nous avons perdu six ans », déplore la sénatrice Catherine Morin-Desailly"

The Art Newspaper : "[France to return human remains to Madagascar in first action under new law](#)"

Les informations dieppoises : ""[Je suis convaincu qu'il y aura un jour un drame](#)" : autour de Dieppe, de nombreux ponts en mauvais état"

Médiapart : "[Restes humains dans des musées : l'outre-mer réclame ses morts de l'époque coloniale](#)"

Kombini : "[Comment les nombreuses coupes budgétaires fragilisent \(encore plus\) la culture](#)"

Le Courrier cauchois : "[Montigny. Les "joyeux aînés" étaient en visite au Sénat avec des jeunes de la commune](#)"

76actu : "[Près de Rouen, ce village inaugure un nouvel équipement dans l'ancien presbytère](#)"

Ouest France : [POINT DE VUE. « IA : pour une Europe garante des droits d'auteur »](#)

L'Humanité : "[Cash investigation : enquête sur les liaisons dangereuses entre business et politique](#)"

Le Courrier Cauchois : "[Quincampoix. Inauguration d'un complexe scolaire modernisé](#)"

ZDNET : "[Contrats Microsoft à l'Éducation nationale et Polytechnique: les protestations continuent](#)"

Télérama : "[Restitutions de biens culturels spoliés : à quand une loi-cadre pour éviter le fait du prince ?](#)"

Médiapart : "[Les musées français tardent à retourner les restes de leurs ancêtres aux peuples d'Australie](#)"

France Musique : "[La culture fragilisée par des coupes budgétaires à de multiples niveaux](#)"

Le Réveil : "[Signatures importantes des présidents de la Région et du Département pour cette commune de Seine-Maritime](#)"

Le Taurillon : [Tribune "80 ans après la victoire sur le nazisme et le fascisme, résistons pour la démocratie, la paix et l'Europe unie"](#)

76actu : "[À Bonsecours, l'association de protection de la Basilique fait le point sur les travaux](#)"

Le JDD : "[Moins de 3 ans : la France s'apprête enfin à interdire les écrans pour les tout-petits](#)"

Presse Agence : "[PARIS : Les Centristes – Catherine Morin-Desailly interpelle le gouvernement sur la protection des enfants](#)"

Nous contacter

Au Sénat

***Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06
Tel : 01.42.34.29.95
c.morin-desailly@senat.fr***

Léa DIVO

En Seine-Maritime

***Permanence parlementaire
8 bis rue Alsace-Lorraine
76000 ROUEN
Tel : 02.35.15.38.30
catherine.morindesailly@wanadoo.fr***

***Anne-Sophie DESCHAMPS
Claire FRANCOIS***

Directrice de la publication : Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY, vous pouvez vous désabonner.

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Seule Catherine MORIN-DESAILLY est destinataire des informations que vous lui communiquez.